CNCSU
CONSEIL NATIONAL DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE
COMITE TECHNIQUE ET STRATEGIQUE

La Couverture Santé Universelle en RDC

État d'avancement

NgM

Cabinet CNCSU

AMURDC/Kinshasa, Août 2023

Dr KABILA MBONGANI P.
Coordonnateur CNCSU
Dr NGOMA MAKABA
Expert CNCSU

Plan

- **Vision Politique**
- **Mise en œuvre de la CSU en RDC (Points réalisés)**

CSU : CONTEXTE et DEFINITION

CNCSU
CONSEIL NATIONAL DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE
COMITE TECHNIQUE ET STRATEGIQUE

Force

Contexte : International et Régional

- **Au niveau international**
  - Déclaration universelle des DH (1948) ;
  - Résolutions de la conf. internationale sur les SSP (1978) ;
- **Au niveau régional/continental**
  - Charte africaine de Développement sanitaire (1974) ;
  - Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA (UA) sur la santé comme base de développement (2000).
  - Cadre de Renforcement des Systèmes de Santé en vue de l'Accélération des progrès vers la CSU, adopté par les pays de la Région Africaine de l'OMS, 2017.

Contexte : National

- **Constitution de la RDC, *Art. 47 :*** « **Le droit à la santé** et à la sécurité alimentaire est garanti. La loi fixe les principes fondamentaux et les règles d'organisation de la santé publique et de la sécurité alimentaire». ***2006***

Couverture Santé Universelle

Rappel

DEFINITION

Selon l'**OMS**, la **Couverture Santé** (ou sanitaire) **Universelle** (**CSU**) consiste à veiller à ce que l'**ensemble** de la population ait **accès aux services** *préventifs, curatifs, de réadaptation et de promotion de la santé* dont elle a besoin et à ce que ces services soient **de qualité suffisante** pour être efficace sans que leur **COUT n'entraine des difficultés financières** pour les usagers.

VISION POLITIQUE

CNCSU
CONSEIL NATIONAL DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE
COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION

Vision Politique

Lors du **discours de son investiture**, le Président de la République a pris l'engagement de **doter la RDC d'un système de Couverture Santé Universelle.**
(La CSU se situe au 9ème pilier du programme du Président de la République).

janvier 2019

S.E. Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la RDC

« Conscient que la santé est un des droits fondamentaux des Congolais, j'en ai fait l'un des principaux piliers de mon action à la tête de l'Etat. **Ma vision est que tout Congolais ait accès à tous les soins et services de santé de base dont il a besoin sans encourir une ruine financière ou économique.**

juillet 2019

CNCSU : CRÉATION

Vision :

- « Il est créé (*) en RDC, **sous l'autorité du Président de la République**, un Conseil National de la CSU (**CNCSU**)
- Le Conseil a pour mission de **définir la politique nationale de la Couverture Santé Universelle et de s'assurer de sa mise en œuvre efficiente suivant ses orientations** »

CNCSU
CONSEIL NATIONAL DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE
COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION

(*) Ordonnance N°21/032 du 1er juin 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Couverture Santé Universelle en République Démocratique du Congo

POINTS REALISES

CNCSU
CONSEIL NATIONAL DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE
COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION

A. POINTS REALISES

1

NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL /CSU

2

Création d'un **CONSEIL NATIONAL DE LA COUVERTURE SANTÉ UNIVERSELLE**. Où participent 17 ministères sectoriels (Ordonnance Présidentielle n°21/032 du 1er juin 2021) ;

CNCSU : **LES ORGANES**

Comité de Pilotage

COMPOSITION
1. SEM le Président de la République
2. SEM le Premier Ministre
3. SEM le Directeur de Cabinet du Président de la République
4. Leurs Excellences les Ministres ayant dans leurs attributions :
L'Administration du Territoire
L'Environnement
La Fonction Publique
Les Infrastructures, Travaux Publics, et Reconstruction
Le Plan
Le Budget
La Défense
L'Enseignement Primaire, Secondaire, et Technique
La Santé
Les Finances
L'Agriculture
L'Enseignement Supérieur et Universitaire
La Prévoyance Sociale
Les Affaires Sociales
La Recherche Scientifique
Les Genre, Famille et Enfants

En résumé : **CdP**

- SEM le Président de la République
- SEM le Premier Ministre (PM)
- SEM Ministres sectoriels (17)
- Coordonnateur (Secrétaire technique)

Coordination (CTS +…)

COMPOSITION
1. Le Conseiller Spécial du Président de la République en charge de la Couverture Maladie Universelle
2. Un délégué du Premier Ministre
3. Les Secrétaires Généraux à:(Tous les ministères dont les Ministres sont membres du
Comité de Pilotage)
4. Le Directeur Général du Fonds de Promotion de la Santé
5. Le Directeur Général du Fonds de Solidarité de la Santé
6. Le Directeur Général de l'Agence Nationale d'Ingénierie Clinique, de l'Information et d'Informatique de la Santé
7. Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation de la Prestation en Santé
8. Le Directeur Général de l'Institut National de Santé Publique/CDC_RDC
9. Un représentant du patronat
10. Un représentant de l'intersyndicale

En résumé : **Coordination**

- Coordonnateur
- 1 Délégué du PM
- SG Min. sectoriels (17)
- DG des Établissements publics créés
- Membres de la Société civile

Raison :

MULTISECTORIALITE

- Pour la CSU, la Santé est un concept qui fait intervenir plusieurs secteurs, qui doivent travailler en harmonie afin d'assurer les meilleurs services (demande et offre, qualité, financement, sécurité,…)

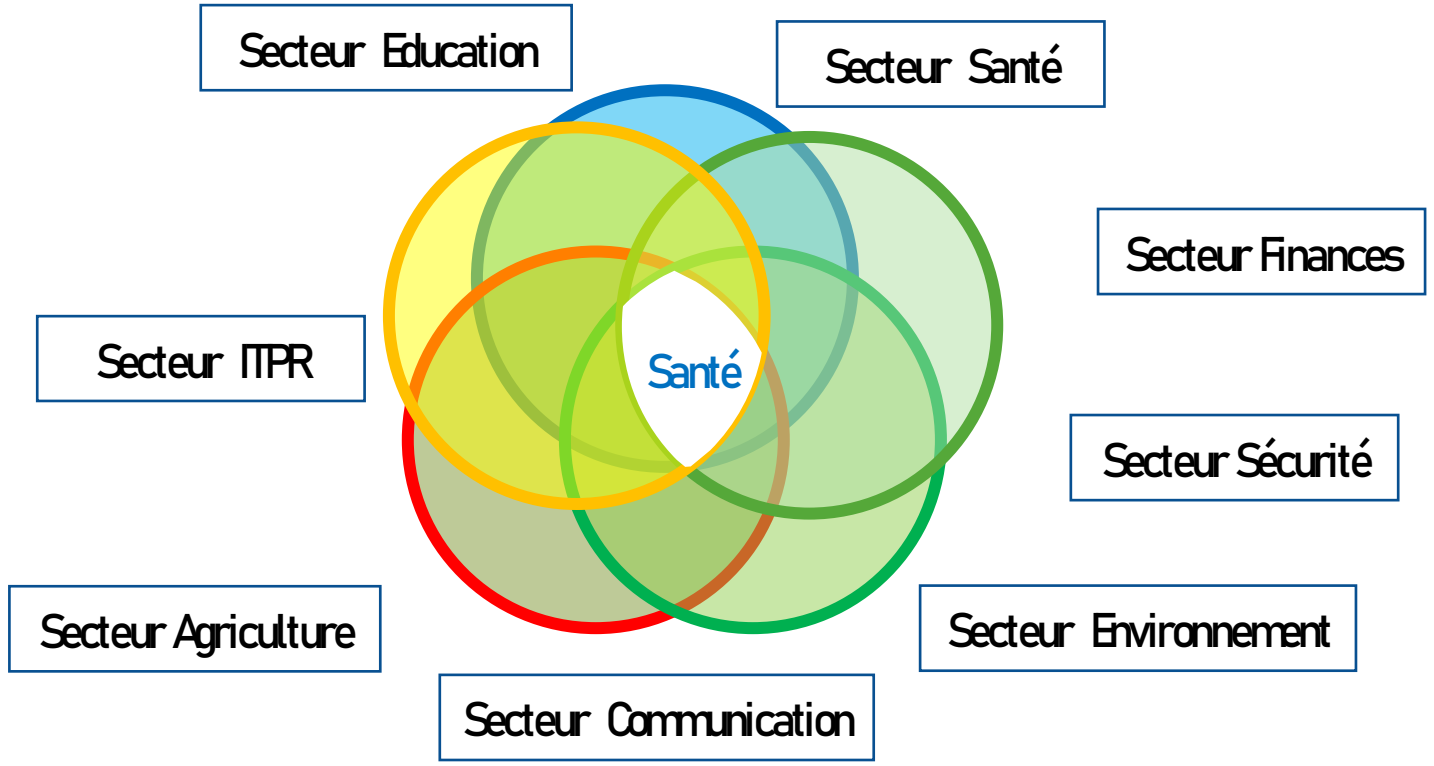

Exemple

Etude sur les Accidents du trafic routier à Kinshasa, RDC

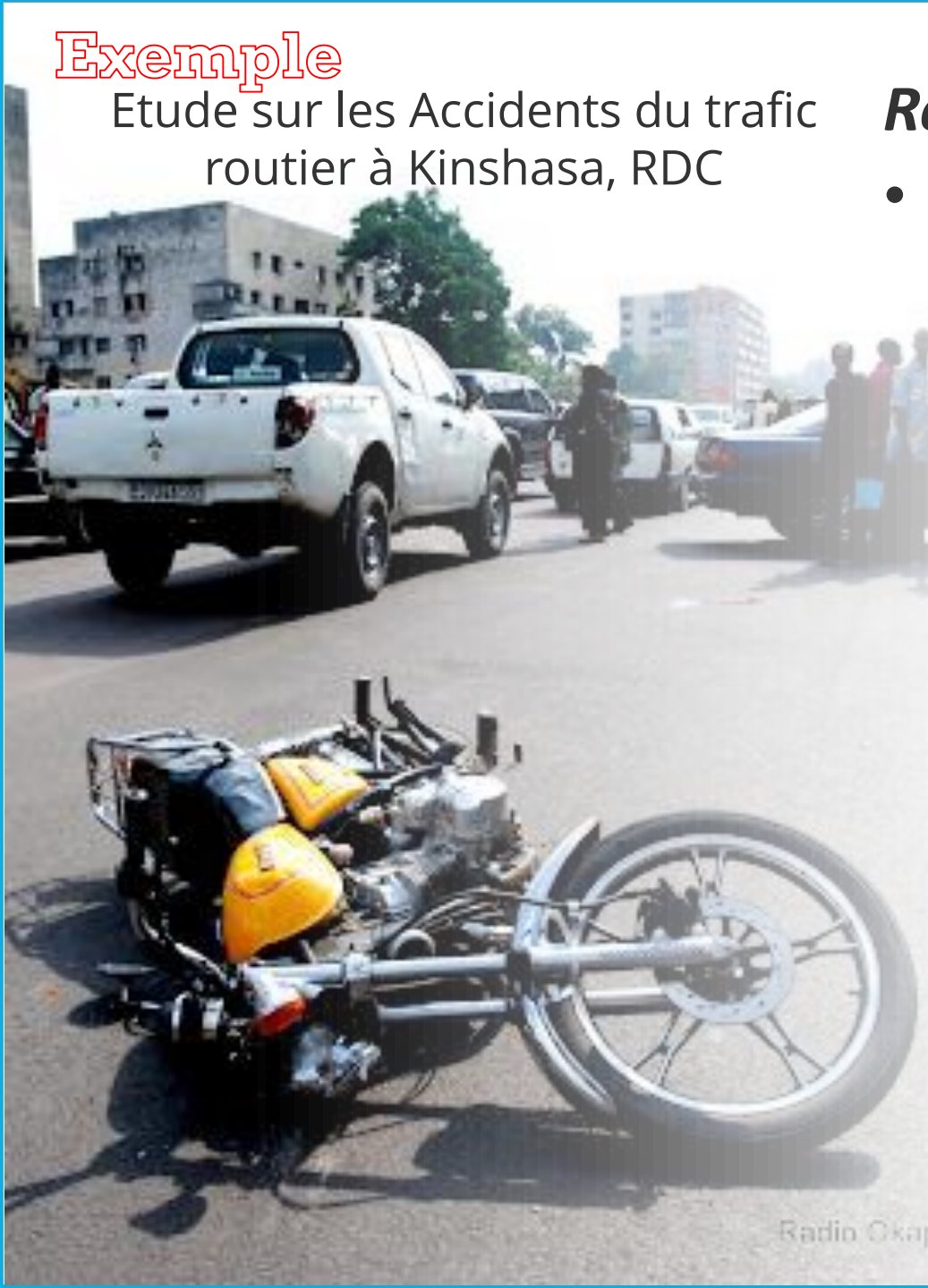

Résultats.

- Le nombre d'accidentés hospitalisés était de 1452 sujets/ 5340 victimes (27,1%), 2882 véhicules ont été impliqués.
  - Les victimes de **sexe masculin** étaient plus nombreux (66,5%), **âgées de moins de 45 ans** ; Les polytraumatismes représentaient 7,9%, les lésions siégeant aux membres prédominaient (55,4%), **et les blessures graves (64,3%)** étaient les principaux motifs d'admission. **L'excès de vitesse était la première contravention routière**.
  - **Le taux de décès était de 5,4%** et 19,3% de véhicules portaient des graves dégâts. **La référence hospitalière était généralement tardive et par moyen de transport non médicalisé**.

- ***Conclusion :*** Les **ATR** sont fréquents à Kinshasa et **EXIGENT** des **MESURES de PRÉVENTION efficaces** et ciblées **en vue d'en infléchir la morbimortalité**.

Moba JN, Mokassa LB, Mashinda DK. ***Annales Africaines de Médecine 2016***

A. POINTS REALISES

3

Adoption d'un **PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL SUR LA CSU**

- **Axe Strat. 1 :**
Amélioration des prestations des services de santé et continuité des soins de qualité aux diff niveaux du système de santé
- **Axe Strat. 2 :**
Protection financière pour tous les citoyens (AMU)
- **Axe Strat. 3 :**
Renforcement de l'approche « santé dans toutes les politiques »
- **Axe Strat. 4 :**
Gouvernance et gestion du système national de CSU
- **Axe Strat. 5 :**
Mobilisation et utilisation efficiente des ressources en faveur de la CSU

1) Pilier 1 : **Offre des soins**
2) Pilier 2 : **Protection Financière**
3) Pilier 3 : **Prévention**
4) Pilier 4 : **Suivi & Gouvernance digitale**
5) Pilier 5 **:Régulation**

A. POINTS REALISES

4

Création de 6 établissements publics de facilitation de mise en œuvre de la CSU (***FPS, FSS, INSP, ARC-CSU, ANICNS, ACOREP***), **(décrets n°22/13 au n°22/17 du 09 avril 2022 pour les 5 premiers et Décret n°20/002 du 05 mars 2020 pour l'Acorep)**

5

Nomination par Ord. Prés. des **animateurs** des établissements nouvellement créés. ***10 Septembre 2022.***

Les 6 Établissements Publics et leurs missions

Fonds de Promotion de la Santé

FPS

Soutenir le système national de santé en appui de la mise en œuvre de la CSU (offre).

Autorité Congolaise de Règlementation Pharmaceutique

ACOREP

Veiller à la mise sur le marché des produits médicaux de qualité et efficaces (réglementation adéquate et de contrôle d'un système)

Fonds de Solidarité de Santé

FSS

Mobiliser les financements de la CSU et gérer les fonds destinés au paiement des prestations de santé (demande)

CNCSU
CONSEIL NATIONAL DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE
COMITE TECHNIQUE ET STRATEGIQUE

Autorité de Régulation et de Contrôle de la CSU

ARC-CSU

Régulation et le contrôle du système de la CSU ainsi que les prestations sanitaires en RDC (Accrédit/Certif).

Institut National de Santé Publique

INSP

Prévention, Riposte contre les épidémies et autres urgences sanitaires *(Prog spéc, INRB, …).*

Agence Nationale de l'Ingénierie Clinique et du numérique en santé

ANICNS

Gouvernance numérique de la CSU et ingénierie clinique en RDC.

A. POINTS REALISES

6

*Promulgation de l'**Ord-Loi n° 23/006** du **03 mars 2023** complétant celle du 18 décembre 2018 **fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la Santé Publique en RDC.***

« **Section 5 : Du système de couverture santé universelle**

Article 41

Il est institué, en République Démocratique du Congo, un système de couverture santé universelle, fondé sur les principes d'équité, d'assurance qualité des soins, de protection financière pour tous et de solidarité nationale.

Le système de couverture santé universelle est le cadre qui organise les prestations des services et soins de santé et pharmaceutiques, la protection financière en santé ainsi que toutes les assurances maladies en République Démocratique du Congo ».

« **Article 42**

Le système de couverture santé universelle garantit à tout résidant sur le territoire national le bénéfice de santé.

Il impose à toute personne résidant sur le territoire national de s'affilier à un régime d'assurance maladie correspondant à son statut socioprofessionnel ».

« **Article 43**

Le bénéficiaire du système de couverture santé universelle a droit à la consommation des services et soins de santé de qualité définis dans le paquet des services et soins de santé du régime d'assurance maladie auquel il est affilié » .

Ord-Loi du 03 mars 2023/CSU

Ce voyage sera difficile mais pas impossible : **Si pas maintenant, alors quand?**

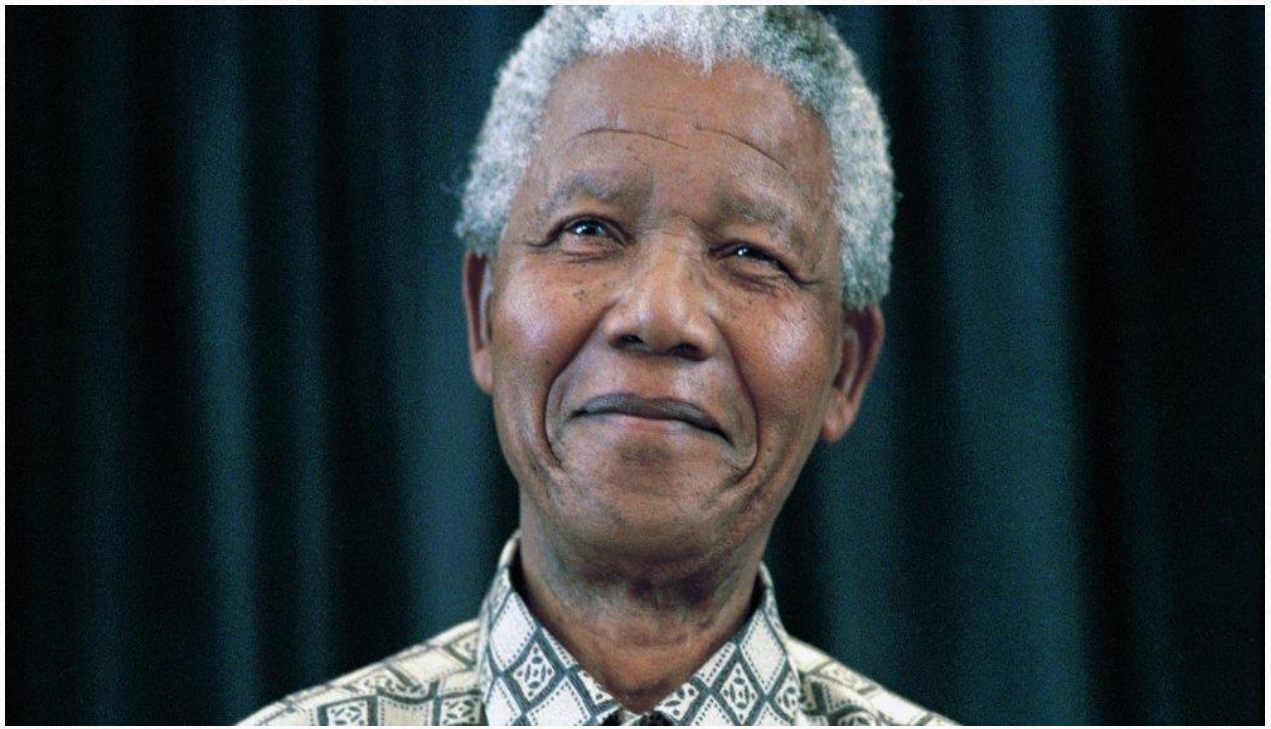

« IT ALWAYS SEEMS IMPOSSIBLE UNTIL IT IS DONE»

- Nelson Mandela

CNCSU

CONSEIL NATIONAL DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

COMITE TECHNIQUE ET STRATEGIQUE